



Assistant de Service Social, Educateur Spécialisé, Moniteur Educateur

À partir du 15/06/2026

Contrat de Travail Temporaire 31.30h/sem

Description du poste

Situé sur l'agglomération nantaise, et sur les Territoires d'Ancenis et Clisson, L'ETAPE Jeunes Anjorant est un établissement intervenant dans le champ de la Protection de l'Enfance. Dans le cadre d'un remplacement, le service ADJINA de Ancenis ouvre un poste d'accompagnateur-riche social-e en CDD à temps partiel. ADJINA (Accueil des Jeunes pour l'Insertion et l'Autonomie) est un dispositif d'accueil pour Mineur-es étranger-ères Non Accompagné-es. Les jeunes sont hébergé-es dans des logements individuels ou collectifs. Nous leur proposons un environnement sécurisé en intégrant la proximité de la permanence éducative. Nous les accompagnons dans leur intégration sociale, professionnelle ainsi que dans leurs démarches administratives et leurs accès aux droits.

Profil recherché

Professionnel-le titulaire (diplôme exigé) du D.E.
Educateur-riche Spécialisé-e ou Assistant-e de Service Social ou Conseiller-ère en Economie Sociale et Familiale ou Moniteur-riche Educateur-riche Connaissance du public adolescent et/ou migrant est fortement appréciée Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire Capacité rédactionnelle et maîtrise des outils informatiques Titulaire du permis B

Missions

- Accompagnement éducatif global de jeunes, de 15 à 21 ans, dans un dispositif d'internat organisé en hébergements autonomes.
- Assurer des permanences éducatives pour l'accueil des jeunes
- Référence administrative : suivi administratif et de l'accès aux droits
- Accompagnement des jeunes lors des convocations/rdv.

Établissement

ADJINA ANCENIS

229 rue du général leclerc

Ancenis (44150)

Association : L'ETAPE

Horaires

Horaire d'internat : 8h-20h30 - 1 samedi travaillé sur 4

Astreinte possible

Temps partiel 90%

Informations complémentaires

Poste à pourvoir : **à partir du 15/06/2026**

Lieux de travail : **Ancenis**

Temps de travail : **CDD Temps partiel 90% - 6 mois (renouvellement possible)**

Rémunération selon la CCN du 15 mars 1966 (congrés trimestriels, prime ségur)

Avantages?: CSE, chèques vacances, complémentaire santé, remboursement 50% transport public...)

Astreintes, travail un week-end par mois.

Attestation d'honorabilité valide obligatoire